

Cette réaction est naturelle, particulièrement après la première année d'activité du Comité. Les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique n'ont pas eu, jusqu'ici, la possibilité de savoir si leurs opinions étaient acceptables pour les autres membres de la Commission. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique travaille selon le principe de l'unanimité et ma délégation estime qu'il faut faire le maximum d'efforts pour maintenir cette procédure. Toutefois, cela signifie que les gouvernements doivent se rendre compte que les activités du Comité et ses décisions sont limitées à celles qui peuvent être acceptées par tous ses membres et, en particulier, par les grandes puissances qui sont en tête dans le domaine de l'espace. Bien entendu, toutes les propositions présentées au Comité n'ont pas été acceptables par lui de sorte que certaines délégations ont pu être mécontentes des résultats des travaux du Comité. Cependant, ma délégation pense qu'une fois les limites de cet accord bien définies après discussion, on s'appesantira moins sur ce que le comité n'a pu faire et l'effort pourra être concentré sur une plus grande coopération dans les domaines sur lesquels l'accord a pu être obtenu.

Etant donné que l'Assemblée générale procède par vote plutôt que sur la base de l'unanimité, elle peut faire des recommandations, dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, qui ne requièrent pas l'unanimité. Le débat qui se poursuit à la Première Commission fournit donc aux membres du Comité de l'espace extra-atmosphérique une occasion d'exposer leurs opinions, y compris, s'ils le désirent, celles qui n'ont pas été généralement acceptables pour ce Comité,